

Diplôme :

Seconde professionnelle Nature - jardins - paysage - forêt

Module :

EP3 Travaux de gestion des espaces naturels et ruraux

Objectif général du module :

Approfondir quelques aspects des travaux de gestion des espaces naturels et ruraux

Indications de contenus, commentaires, recommandations pédagogiques.

Ce module permet l'acquisition de la culture professionnelle relative à la gestion et l'entretien des espaces naturels et ruraux, en s'appuyant sur le contexte, les opportunités et les compétences locales. Il participe à l'apprentissage des savoirs fondamentaux, des pratiques et des gestes les plus courants du secteur grâce à des mises en situation concrètes. L'acquisition des savoir-faire de base facilite le repérage et l'intégration des apprenants dans les structures qui les accueillent en stage ou en apprentissage.

Les modalités privilégiées sont, la réalisation de chantiers école, les visites et observations diverses. Dans le cas de l'EP3, on ne cherche pas à suivre forcément la réalisation d'un chantier de bout en bout. Dans ce module, on privilégie la diversité des techniques et des situations. Le contexte local de l'établissement permet d'orienter ces enseignements professionnels.

Les situations d'apprentissage supports de ce module complètent la culture de base et initient aux spécificités du métier.

La pédagogie active développée ici permet de compléter l'apprentissage des activités les plus spécifiques sans viser l'exhaustivité. On reste bien dans la démonstration et les premières situations d'apprentissage.

Les objectifs du module ne peuvent en aucun cas être assimilés à des chapitres de cours. Ils sous-tendent les contenus mais c'est à l'équipe pédagogique de bâtir la progression pédagogique qu'elle souhaite mettre en œuvre.

Objectif1: S'approprier des gestes, des techniques, une culture et un vocabulaire professionnel spécifique, à travers des activités concrètes d'aménagement, d'entretien et d'accueil des publics

Il est nécessaire que les activités techniques développées interviennent en complément des acquis diversifiés et transversaux apportés par les modules EP1 et EP2. Ce module n'est pas pour autant voué à avoir lieu en fin d'année, une fois les deux autres modules traités. Si le dispositif est bien construit et clairement formalisé, l'enseignant d'aménagement a la responsabilité, de mettre en évidence les articulations entre les modules et de favoriser des remobilisations d'acquis au sein des différentes séquences pédagogiques quelques en soient les modalités.

En aucun cas l'exhaustivité n'est visée. L'initiation est réalisée de façon concrète à partir du terrain.

Ces premiers acquis professionnels doivent faciliter la recherche de stage et l'orientation de l'apprenant. Les premiers repères relatifs au secteur socioprofessionnel sont apportés de façon illustrée et concrète, grâce aux divers partenariats professionnels établis avec les entreprises et les organisations de la gestion des milieux naturels et de la faune.

A partir de mises en situation concrètes, l'élève est amené à comprendre pourquoi il intervient sur le milieu et à justifier la nature de son intervention : entretien, aménagement, restauration, renaturation, selon les démarches acquises en EP1 et EP2. Les interventions ne sont mises en oeuvre qu'en cas de nécessité, en prenant en compte l'impact sur le milieu (gestion raisonnée voire non-intervention).

Une première approche des textes législatifs et des documents de gestion permet une initiation à la compréhension des enjeux écologiques.

Outre l'intervention sur les habitats, les élèves participent à des actions de suivis (dénombrement de populations) et de gestion des populations animales (aménagements cynégétiques, régulation des populations envahissantes, aménagements piscicoles...) en relation avec les milieux d'étude.

Des visites ou des réalisations d'infrastructures d'accueil du public peuvent être prévues (aire de pique-nique, circulations pédestres...)

Le choix des milieux, la nature des interventions, les problématiques d'aménagement, les techniques de génie écologique mobilisées peuvent être les plus variés possibles.

L'ensemble de ces activités permet une exploration non exhaustive, de la diversité des techniques d'aménagement et de gestion des espaces naturels et de la gestion de la biodiversité (animale en particulier), ainsi que l'acquisition des gestes professionnels les plus emblématiques du métier (les manipulations d'engins de chantier sont par nature limitées du fait de l'âge des apprenants en seconde).

On s'attache en particulier aux gestes empruntés aux savoir-faire locaux (pratiques traditionnelles). Ces savoirs reconnus permettent de construire des savoirs plus adaptés aux problématiques d'aujourd'hui.

Il est souhaitable de privilégier les problématiques liées à la gestion de la faune sauvage et des zones humides.

Des visites de chantier en cours de réalisation mais aussi des visites de structures, des rencontres d'acteurs peuvent compléter cet enseignement.

Il est recommandé de s'appuyer sur un réseau de relations composé par les différents acteurs de la filière « aménagement et environnement » : structures associatives, collectivités territoriales, entreprises de gestion des espaces naturels, organisations environnementalistes, acteurs de la gestion des espaces ruraux et naturels et de la gestion de leur ressources naturelles.

Cet échange avec les professionnels du secteur permet aux apprenants de commencer à appréhender le fonctionnement et les modes d'organisation de ces structures et ce, afin de les aider à la recherche de leur stage professionnel.

Des clés d'organisation du monde socioprofessionnel sont également données dans ce but. .

Objectif 2 : Acquérir une pratique suffisante pour agir en sécurité en situation professionnelle

On s'attache tout particulièrement à la sécurisation des apprentissages en garantissant un taux d'encadrement adéquat tout particulièrement pour les opérations de petit bûcheronnage, de débroussaillage, de nettoyage, d'élagage (les travaux en hauteur étant interdits aux mineurs, les opérations réalisées ne concerneront que celles qu'il est possible d'effectuer au sol ou à partir de dispositifs sécurisés), de taille de formation.

Lorsque des engins doivent être utilisés, la sécurisation est assurée tant pour les usagers susceptibles de fréquenter le site, que pour les apprenants effectuant les opérations et pour ceux travaillant à leur voisinage. Le port des équipements de protection individuelle (EPI) est bien entendu impératif à la fois pour les apprenants mais aussi pour leurs enseignants ou formateurs.

Objectif 3 : Sensibiliser à la préservation de sa santé et à la prévention des dommages à l'environnement

Dans toutes les situations d'activité, les apprenants sont sensibilisés à l'importance de la préservation de leur capital santé, tant pour ce qui concerne les postures (ergonomie), que l'usage effectif des EPI ou le respect des réglementations concernant les jeunes travailleurs.

Il est indispensable d'évaluer les éventuels impacts sur le milieu avant de réaliser des interventions. La gestion durable et l'écocertification doivent être mis en avant. Dans chacune des situations d'activité, les apprenants doivent identifier les risques correspondant à la tâche qu'ils sont chargés d'effectuer, au poste sur lequel il sont positionnés. Il doivent être capables de mettre en œuvre des mesures préventives permettant de préserver leur santé, présente et à venir, tout en respectant l'environnement, les habitats et les ressources, à court et à long terme.

Afin de s'adapter aux différents publics, il est intéressant de diversifier les travaux, même si certains d'entre eux demandent de nombreuses répétitions, au regard de leurs difficultés d'acquisition.

On ne peut donc indiquer ici qu'à titre d'exemples les grands types de techniques et de situations professionnelles caractéristiques des travaux de génie écologique, de gestion des milieux naturels, de gestion de la biodiversité, les plus emblématiques et représentatifs :

Inventaires naturalistes, typologie des espaces, jeux d'acteurs et problématiques de gestion, typologie illustrée des techniques de gestion de l'espace en particulier des habitats aquatiques continentaux, aspects réglementaires, techniques de réalisation de signalétiques adaptées, techniques de création ou d'entretien d'aménagements de loisir et de DFCL, gestion de risques environnementaux.

La sensibilisation aux démarches de gestion durable des espaces et des habitats peut s'appuyer sur la participation des apprenants à des réalisations techniques dans des situations contextualisées sur des espaces multifonctionnels, avec ou sans plan de gestion durable. (DOCOB, plan d'aménagement, schéma départemental ou intercommunal de sentiers.). Lors des réalisations, on privilégie l'utilisation de matériaux écocertifiés.

Afin d'intégrer les enjeux d'éducation à l'alimentation dans cette seconde professionnelle, on pourra voir sur des exemples concrets comment les travaux de gestion des milieux naturels et de la faune favorisent la valorisation des productions locales de qualité.

De même la gestion de la biodiversité fonctionnelle dans les milieux productifs, agricoles ou forestiers, peut être abordée au travers d'exemples.

Une initiation aux activités d'animation nature et de sensibilisation environnementale du public est effectuée, ainsi qu'une initiation aux activités supports de projets d'écotourisme.

On peut donc selon les opportunités locales et les partis pris pédagogiques des équipes aborder:

1/ De façon plus approfondie :

L'apprentissage de techniques telles que le fauchage, le débroussaillage sélectif, les travaux de conservation (étrépage, faucardage), dégagements de peuplements, taille et entretien aux arbres, nettoyage, dépressage, végétalisation, soutènement, restauration de milieux remarquables (pelouses calcaires, roselières, tourbières...), des travaux de taille et d'entretien des arbres, d'arbustes et des haies

2/ En terme d'initiation seulement :

Participation à des travaux d'élagage et de petits abattages d'arbres, dans le respect du code du travail concernant les jeunes travailleurs, des travaux de réhabilitation et d'entretien des espaces naturels, travaux de productions agricoles végétales (vergers...) ou animales (élevage, soins du cheptel écopastoral...) , renaturalisation des friches industrielles.

Participation à des travaux de suivi de la faune (marquage, capture, radio-pistage...), participation au prélèvement des espèces, restauration de boisement linéaires, d'infrastructures agroécologiques, comme les corridors biologiques, les espaces de régulation et de compensation écologiques et d'infrastructures naturelles comme les zones humides et les rivières, restauration des berges et entretien des rivières, les entretiens de canaux, (trame verte et trame bleue), réalisation de travaux RTM, comme les gabions,

Participation aux travaux de renaturation (exemple création de seuil de rivière ...), de réaffectation (friches industrielles), de création de biotope, d'écopastoralisme, de restauration de petit patrimoine bâti, de mise en place de manifestations et d'évènements sur le site, de valorisation de la biomasse, de compostage, de zone de phytoépuration, de lagunage.

Participation à des actions de surveillance environnementale et de mise en sécurité du site, à des actions de prévention auprès des usagers, ainsi qu'à des actions de sensibilisation et d'accueil du public.

Références documentaires ou bibliographiques pour ce module

Ouvrage collectif. *Se former aux métiers du paysage, de la forêt et de la nature.* Editions EDUCAGRI.2009, 195 p, ISBN 978-2-84444-740-1

Ouvrage collectif, *Initiation aux métiers de l'aménagement : paysage, environnement, forêt, eau, nature, animation,* Educagri éditions, 2008, 266 p, ISBN : 978-2-84444-701-2